

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

La croisade pour la paix

La question du désarmement général posée par le tsar Nicolas II au mois d'août 1898, restera-t-elle longtemps encore une chimère ? Nous l'ignorons ; et bien osé serait celui qui répondrait d'une manière affirmative dans un sens ou dans l'autre. A voir l'ardeur inquiète avec laquelle tous les Etats européens poursuivent leurs armements, il est permis de douter que cette question reçoive de sitôt une solution conforme au désir de l'empereur de Russie et aux besoins et, disons le aussi, aux vœux des peuples. Car il ne faut pas se dissimuler que les masses populaires dans la plupart des cas, sont hostiles à la guerre, et elles ont pour cela d'excellentes raisons.

Ce sont elles, en effet, qui paient de leur sang, de leur argent, de leur tranquillité ; l'ambition et la gloire des conquérants.

Il n'est pas douteux que la guerre, à notre époque, apparaît, aux yeux du penseur et du philosophe humanitaire, comme un anachronisme. Ce qui est certain, toutefois, c'est qu'elle est un reste de la barbarie des temps antiques, un legs des tribus de pirates et de brigands qui habitaient l'Europe avant nous et qui peut-être furent nos ancêtres.

Aussi, n'est-il pas étonnant que des gens honnêtes et mus par un vif sentiment des nécessités de l'heure présente, appartenant à tous les parties et s'inspirant de la pensée du tsar Nicolas II, aient résolu d'unir leurs forces, leur influence et leurs moyens d'action, pour former une véritable croisade en faveur du désarmement.

Cette nouvelle ligue — c'est un mot dont on a trop abusé depuis quelques temps — a pris pour devise « croisade pour la paix ». Cela ne vaut-il pas mieux, nous le demandons, que les approbations plus ou moins prétentieuses adoptées par nos « ligueurs » dreyfusards et anti-dreyfusards qui jettent le trouble dans le pays, l'énervent et l'écoeurent.

C'est en Angleterre qu'à été prise l'initiative de « la croisade pour la paix » et qu'a commencé la propagande dans ce but. On ne saurait trop rendre justice aux hommes honnêtes et énergiques de la Grande-Bretagne qui ont lancé cet appel pacifique à leurs concitoyens, et au moment même où d'autres s'efforçaient de provoquer un mouvement belliqueux contre la France à propos de l'affaire de Fachoda.

Il ne faut pas que cette précieuse initiative demeure localisée en Angleterre ; il faut qu'elle recrute des millions et des millions d'adhérents en France, en Allemagne, en Italie, en Autriche, en Russie, partout, dans toute l'Europe. Il faut que les peuples s'unissent, se rangent sous cette bannière pacifique, pour imposer aux gouvernements leur volonté de vivre en bonne harmonie avec leurs voisins. Il faut qu'ils forment l'alliance de la démocratie pacifique et travailleuse contre le despotisme conquérant et oppresseur, qui n'a jamais vu dans les peuples que des troupeaux qu'il pousse sur les champs de bataille, — nous allons dire à l'abattoir — pour satisfaire son intérêt personnel et son ambition.

Il n'est pas douteux que le jour où les trois ou quatre cents millions de citoyens qui peuplent l'Europe s'uniraient entre eux pour dire à leurs gouvernements respectifs : Nous ne voulons plus de guerre, ni de paix armée, mais ce jour-là seulement, la proposition de désarmement du tsar aurait quelque chance d'être prise au sérieux et d'être adoptée.

C. R.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 23 janvier 1899

Le débat sur la politique étrangère, que la Chambre et le pays attendaient avec tant d'impatience, a eu toute l'ampleur et a présenté tout l'intérêt qu'on était en droit d'espérer.

Sans parler de MM. d'Estournelles et Denys Cochin qui ont su se maintenir à la hauteur des sujets qu'ils traitaient, MM. Ribot et Delcassé ont prononcé l'un et l'autre des discours qui ont été très applaudis.

M. Ribot, a préconisé sinon une alliance avec l'Angleterre, du moins un accord qui consoliderait l'équilibre européen.

M. Delcassé, n'a fait aucune allusion à une combinaison de cette nature : il s'est contenté de déclarer hautement que le gouvernement était prêt à discuter toutes les questions pendantes, toutes sans exception, en attribuant à chacune d'elles l'importance qu'elle comporte.

Les explications qu'a fournies avec tant d'éloquence le ministre des affaires étrangères ont montré que si le gouvernement est animé des sentiments les plus pacifiques et les plus conciliants, il n'entend abandonner aucun de nos droits. C'est une attitude irréprochable.

Les applaudissements qui de tous côtés ont accueilli les déclarations de M. Delcassé lui donneront la force nécessaire pour mener à bonne fin les difficiles négociations dont il a la responsabilité.

Quant à l'Angleterre, qui proclame sans cesse la nécessité d'un « règlement de comptes », elle ne pourra se méprendre sur la portée de cette séance.

Elle verra, dit la *Petite Gironde*, que nous aussi nous sommes résolus à régler notre situation vis-à-vis d'elle, et si son ambassadeur, qui suivait la discussion avec une attention bien naturelle, lui rapporte exactement le sens des discours prononcés et l'impression éprouvée par l'unanimité de la Chambre, elle comprendra qu'il dépend maintenant d'elle seule d'assurer la paix de l'Europe, on peut dire la paix du monde entier.

L'affaire Dreyfus

A la Cour de Cassation

La chambre criminelle de la Cour de cassation a entendu hier après-midi le commandant Esterhazy, qui, arrivé au Palais à midi moins dix, a été aussitôt introduit auprès des magistrats de la Cour.

Les prédictions de M. de Cassagnac

Nous lisons dans l'*Autorité*, sous la plume de son directeur, M. Paul de Cassagnac :

Si Dupuy fût tombé, l'autre jour, certains députés auraient eu la résurrection de Méline, ils le croient et ils osent l'insinuer.

Ils s'imaginent que le malheureux parti qu'il incarnait, décimé, réduit à rien, ne pouvant même plus empêcher l'invalidation de ses fidèles, comptant à peine soixante-six membres, est capable d'un retour ministériel !

Que Charles Dupuy soit renversé — et nous espérons bien que cela se produira bientôt : nous y aiderons — ce n'est pas le doux Méline qui le remplacera, naïfs ralliés et candides progressistes, qui rêvez le retour d'un ministère de coalition avec la Droite.

Ce sera Freycinet, ce sera Bourgeois, ce sera Ribot ; mais ce sera un cabinet de concentration à gauche, rien qu'à gauche et longtemps à gauche.

C'est fini, bien fini, le temps des pastorales, inauguré par Méline, où Barthou menait paître la Droite sur les bords fleuris qu'arrose la Seine.

Et c'est folie de rêver encore des combinaisons parlementaires, dans lesquelles chacun apporte un reniement : les droitiers le reniement de la monarchie, et les gauchards le reniement de la vraie république.

C'est fini, tout cela ; on ne reverra plus ce spectacle immoral et ces alliances stériles.

Bien que nous rencontrions ces lignes sous la plume de M. Paul de Cassagnac (qui, ne l'oublions pas, fut un des promoteurs du pacte Rouvier et qui par suite n'est guère autorisé pour jouer à l'austère et au puritain dans la circonstance) nous ne pouvons qu'applaudir à leur conclusion. Et nous reconnaissons bien volontiers avec le député du Gers, que chaque parti laisse une bribe de son honneur et un morceau de sa dignité dans ces alliances hybrides qui n'ont jamais profité du reste, qu'aux ennemis de la République.

Quant aux actes quotidiens de M. Dupuy, ils montrent très nettement que l'honorable président du Conseil n'a nulle envie de recommencer le petit jeu de bascule parlementaire qui est si bien apprécié plus haut, et nous ne serons pas des derniers à l'en féliciter. — F. L.

UNE « TORGNOLE »

M. Tourgnol, député, en a offert une, si j'ose m'exprimer ainsi, à M. Gaston Polonnais, directeur du *Soir*, dans les couloirs de la Chambre. M. Polonnais, dit le *Phare de Nantes*, lui a envoyé des témoins ; mais M. Tourgnol, qui s'est donné déjà satisfaction, a refusé de les recevoir.

Ce pugilat n'a rien que d'ordinaire, par le temps qui court — même dans les couloirs de la Chambre, voire même dans l'hémicycle souvent converti en arène de boxeurs, tandis qu'on entend M. de Baudry d'Asson traiter ses adversaires de « vieux cadavre ». (Mention supprimée à l'*Officiel*.)

Mais quand la « torgnole » s'échange entre députés, comme ils sont inviolables tous deux, il n'y a pas lieu de s'en mêler.

Ici, M. Tourgnol a frappé un civil, un étranger, un hôte de la salle des Pas-Perdus, — horreur — un journaliste ! Aussi les a-t-on traînés devant la questure. Il y aura évidemment une peine disciplinaire pour l'irascible député. Mais, désormais, MM. les gazetiers viendront à la Chambre en armure.

Décidément, la mode de se faire justice s'acclimate en France. C'est la conséquence de la liberté de diffamation, cette liberté qui mérite bien de porter comme les maisons librement diffamées, elle aussi, le nom de « tolérance ».

INFORMATIONS

Elections législatives

VALENCIENNES (NORD)

Dans la troisième circonscription de Valenciennes, M. Sirot, républicain, est élu par 10,977 voix. Ont obtenu : MM. Selle, républicain socialiste, 7,660 voix ; Rémy, socialiste, 520.

Il s'agissait de remplacer M. Sirot-Mallez, décédé.

Morbihan, — 1^{re} Circonscription de Pontivy

Une élection législative a eu lieu dimanche

dans la 1^{re} circonscription de Pontivy. Elle a donné les résultats suivants :

MM. de Lanjoinais, monar. (élu). 8,137.
Langlais, républicain..... 5,506.

Cette élection était nécessitée par l'invalidation de M. Langlais élu en mai dernier par 6,803 voix, et 6,675 au comte de Lanjoinais.

Mouvement administratif

Par décret M. Raux, ancien sous-préfet, est nommé sous-préfet de Montargis (Loire) en remplacement de M. Pandévant, appelé, sur sa demande, à d'autres fonctions.

MM. Krantz et Deschanel à Dreux

On mande de Dreux :

A dix heures, dimanche matin, M. Krantz est arrivé avec M. P. Deschanel, président de la Chambre, pour l'inauguration de la ligne de tramways de Dreux à Brézolles.

Le ministre a été reçu à la gare par le préfet d'Eure-et-Loir, le maire de Dreux, les sous-préfets et conseillers généraux du département. Sur le quai, la musique de la Ville a exécuté la *Marseillaise*. Les honneurs ont été rendus par un piquet de 25 gendarmes à cheval ; un bataillon du 124^e de ligne formait la haie. Une foule énorme se tenait sur le parcours du cortège, composé de quinze voitures, qui s'est rendu à la sous-préfecture, où ont eu lieu les réceptions.

Le ministre a remis, au cours des réceptions, la croix de chevalier de la Légion d'honneur à M. Pierre, conseiller général du canton de Châteauneuf ; le Mérite agricole, au préfet, et diverses médailles d'honneur.

A onze heures, les réceptions terminées, le cortège s'est rendu à l'hôtel de ville, puis place Saint-Gilles, où a eu lieu un banquet de deux cent cinquante couverts. Sur tout le parcours l'enthousiasme était grand.

Nominations d'anciens députés

Le poste de premier président de la cour de Pau deviendra vacant, le 29 janvier prochain, par suite de la retraite du titulaire qui se trouvera, à cette date, atteint par la limite d'âge. On assure que ce poste est réservé à M. Darlan, ancien garde des sceaux du cabinet Méline, qui n'a pas été réélu député.

Plusieurs autres membres de la Chambre précédente, non réélus, viennent d'être pourvus de fonctions publiques mais essentiellement temporaires.

M. Lavertujon, ancien député de la Haute-Vienne, vient d'être nommé chef du service des comités départementaux à l'Exposition de 1900.

M. Saint-Germain, ancien député d'Oran, a été nommé commissaire général adjoint à l'Exposition des colonies.

Cela porte à dix le nombre de députés de la précédente Chambre pourvus de fonctions publiques à la suite de leur non réélection.

Les sept autres qui sont en exercice, depuis quelque temps déjà, sont : MM. Deluns-Montaud, directeur des archives aux affaires étrangères ; Déjean, chef de cabinet du ministre de l'instruction publique ; Rouzaud, percepteur à Narbonne ; Delpeuch, percepteur à Paris ; Abel, conseiller à la cour de Riom ; Deproge, directeur de la Banque de la Réunion ; Auricoste, directeur de l'office de l'Indo-Chine à Paris.

Le Sucrage des Vins

Tous les viticulteurs savent que l'article 2 de la loi du 29 juillet 1884 réduit à 20 fr. le droit sur les sucres bruts et raffinés de

toute origine employés au sucrage des vins, cidres et poirés avant fermentation.

Le but de cet article 2 était de permettre aux propriétaires récoltants de relever le degré du moût, sans addition d'eau à la vendange, de favoriser ainsi le relèvement de la viticulture en facilitant au producteur les moyens d'améliorer sa récolte.

S'il n'avait été réellement pratiqué qu'aux premières cuvées et employé à l'amélioration des vendanges avant fermentation, le sucrage n'aurait pas offert de grands dangers.

Mais en réalité on ne sucre plus guère en première cuvée. Par contre, on sucre les marcs pour en faire les vins artificiels qui sont mélangés aux vins naturels et vendus comme tels. Le sucrage des marcs produit les vins désignés sous le nom de « vins de sucre ».

Ces vins de sucre sont l'objet d'une grande spéculation et d'une fraude considérable. On parle aujourd'hui couramment de vins de sucre comme on parlait autrefois de vins de raisins secs.

Pour empêcher cette fraude, qui porte un fort préjudice aux vins naturels, les députés de l'Aude, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales proposent d'abroger purement et simplement l'article 2 de la loi du 29 juillet 1884.

Brutalités au Tonkin

On nous communique la lettre suivante qui a été adressée par le ministre des colonies à M. Isaac, sénateur :

« Paris, 20 janvier.

» Monsieur le Sénateur,

» Par lettre du 13 janvier courant, vous avez bien voulu me faire part de votre intention de déposer au Sénat une demande d'interpellation sur « des actes de brutalité non réprimés qui auraient été commis contre la population indigène du Tonkin » et sur lesquels vous avez appelé l'attention de mon prédécesseur.

» Les renseignements qui avaient été demandés par M. Trouillot sur les différents points que vous lui avez signalés sont parvenus au département, et s'ils ne confirment pas dans leur intégralité les faits que vous dénoncez avec juste raison, ils démontrent que, dans certaines circonstances, des agents subalternes n'ont pas su garder, dans les relations avec les indigènes, le calme et la modération nécessaires.

» Je me hâte d'ajouter que l'administration supérieure a blâmé ces agissements et a infligé des punitions disciplinaires à ceux qui s'en étaient rendus coupables.

» J'aime à penser que de pareils faits que je réprovoque absolument ne se renouveleront pas. Je suis d'ailleurs décidé, s'ils venaient à se reproduire, à user vis-à-vis de leurs auteurs des moyens de répression que la loi et les règlements mettent à ma disposition.

» Agréer, etc.

» Le ministre des colonies, GUILLAIN. »

Etats-Unis

L'incident de Samoa

Le gouverneur a décidé d'inviter la Grande-Bretagne et l'Allemagne à envoyer des représentants à une conférence qu'elle établit sur la question de Samoa.

Les délégués à cette conférence seront spécialement nommés à cet effet, et ne seront pas choisis parmi les ambassadeurs.

Tirages financiers

Obligations Ville de Paris 1892

Le numéro 509,347 gagne 100,000 fr.
Le numéro 409,266 gagne 50,000 fr.
Les deux numéros 407,682 — 552,553 gagnent chacun 10,000 fr.
Les trente numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

498,115	130,971	110,269	435,806
336,090	559,406	340,041	106,623
14,667	101,349	7,619	280,389
305,076	226,136	156,811	251,426
459,476	60,779	39,999	1,967
489,860	409,300	103,859	337,116
173,088	402,079	492,149	442,727
149,511	534,276.		

Enfin, six cent quarante autres numéros sont remboursables au pair.

CHRONIQUE LOCALE

Un boni de 14 millions

On n'a pas oublié la résistance qu'a rencontrée à la commission du budget la proposition faite par le gouvernement d'affecter les 14 millions provenant des mandats-poste périmés, au budget général des recettes de 1899.

MM. Emile Rey, Lachèze, Chabrier, Isambert, Pourteyron, Sarrazin, vont de-

mander par voie d'amendement que ces 14 millions soient répartis entre tous les bureaux d'assistance et de bienfaisance ayant moins de 100 fr. de revenus.

Nouvelle Ligue

Le Figaro publie un appel à l'union de tous les amis de la légalité et de la paix publique. En voici le texte :

Les soussignés, déplorant des appels répétés à l'illégalité, à la violence et à la haine ; persuadés qu'à l'heure présente le devoir de tous les Français est de travailler à la conciliation et à l'apaisement ; également respectueux de la magistrature, gardienne de la justice, sans laquelle aucune société ne saurait subsister, et de l'armée, école de dévouement et de sacrifice nécessaire à la nation pour la défense de son territoire et de ses droits ;

Affirment l'égalité de tous les Français devant la loi ;

S'accordent pour déclarer que l'agitation actuelle funeste aux intérêts vitaux de la patrie, ne peut prendre fin que si tous les bons citoyens s'inclinent par avance devant la décision, quelle qu'elle soit, de la Cour de cassation, tribunal suprême du pays.

Cet appel qui nous paraît devoir être approuvé par tous les Français, est signé par notre compatriote M. Larroumet.

Subventions

Une subvention de 10.000 francs est accordée à la commune de Payrac pour la reconstruction de l'église.

Un secours de 1.500 fr. a été alloué à la commune de Baladou pour l'aider à agrandir l'église et à construire un clocher.

La commune des Junies a obtenu également de M. le Ministre de l'instruction publique un secours de 350 fr. pour la réparation de son église.

Permis de chasse

Le nombre des permis de chasse délivrés dans le département du Lot, pendant l'année 1898, s'est élevé au nombre de 1,730.

Ces permis se répartissent de la manière suivante entre les trois arrondissements ; Arrondissement de Cahors, 743 ; arrondissement de Figeac, 466 ; arrondissement de Gourdon, 521.

Temps probable jusqu'au 8 février.

Le directeur de l'observatoire des Corbières, M. Stublein donne les indications suivantes sur le temps probable jusqu'au 8 février.

Prédominances réitérées des vents dérivés du nord, atténuation des pluies, qui tendront à se confiner fréquemment plus en dehors de nos versants méditerranéens dans la direction de l'ouest, nord-ouest, nord-est, ciel plus découvert, atmosphère souvent calme et gelées matinales qui s'accroissent.

Ces retours offensifs de l'hiver seront dans bien des régions, favorables à beaucoup de récoltes qui prennent un trop grand essor avec les températures régnantes.

Entre les 23-25, entre les 27-29, vers le 1^{er} février entre les 4-6, sont des acheminements vers notre continent de courants aériens contraires, parfois violents, qui donnent des pluies mêlées de neige par place, mais pluies rapides dans leur passage à travers nos contrées et bientôt suivies d'éclaircies. Il y aura des relèvements de la température qui, par suite de la désagrégation des neiges, causeront encore des crues des rivières vers les régions qui en ont nagère souffert. Alors quelques manifestations orageuses.

CAHORS

Nécrologie

M. Mazières, ancien avoué, adjoint au maire de Cahors, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère.

Les obsèques ont eu lieu ce matin au milieu d'une affluence énorme. Dans l'assistance on remarquait toutes les notabilités de Cahors.

En cette pénible circonstance, nous adressons à M. Mazières et à sa famille, l'assurance de notre douloureuse sympathie et nos bien sincères condoléances.

Conférence

M. Cahier a fait, samedi soir, à la mairie une conférence très intéressante sur les roches calcaires et le dosage du calcaire d'une terre.

La dernière partie de sa conférence ayant un grand intérêt pour les viticulteurs, nous la publierons prochainement.

Tableau d'avancement

Nous sommes heureux de relever à l'Officiel les noms des officiers suivants qui sont portés pour l'avancement :

Notre compatriote, M. Carrié, chef d'escadron à l'Ecole d'artillerie du 12^e corps, proposé pour le grade de lieutenant-colonel, avec le n^o 1.

M. Lecomte, capitaine au 7^e d'infanterie, détaché à l'Ecole normale de tir, proposé pour le grade de chef de bataillon.

M. Mage, lieutenant au 7^e d'infanterie, proposé pour le grade de capitaine.

Les Prévoyants de l'Avenir

405^e section — Cahors

L'assemblée générale des Prévoyants de l'Avenir a eu lieu dimanche 22 courant, dans une salle de l'hôtel de ville de Cahors. A quelques exceptions près, tous les sociétaires avaient répondu à l'appel du bureau de la 405^e section. Comme du reste, les années précédentes, les dames et demoiselles faisant partie de la société ont fait défaut.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle a été approuvé, ainsi que les rapports présentés par le trésorier, le secrétaire et le comité de surveillance. Il en a été de même des rapports du Comité central, du comité supérieur de surveillance et de la commission annuelle de vérification.

Sur la proposition du Président, l'assemblée a prononcé la radiation, pour défaut de paiement de 8 sociétaires.

Après une discussion à laquelle ont pris part plusieurs membres de la section, l'assemblée a renouvelé le vœu que le disponible de la société soit ramené à 50,000 francs, et que le montant des dépenses du comité central soit réduit d'une manière sensible.

Composition du bureau pour 1899.

MM. Parazines Jean, capitaine en retraite, président.
Lacrouz Henri, conducteur des Ponts et Chaussées, vice-président.
Besombes François, employé des contributions directes, trésorier.
Courtiau Joseph, agent de recouvrement, trésorier-adjoint.
Rivière Louis, négociant, secrétaire.
Tinél, employé de la préfecture, secrétaire adjoint.
Giustiniani François, huissier, comptable.
Alibert Barthélemy, typographe, archiviste.

Membres du comité de surveillance :

MM. Gibert, sous-chef de gare en retraite, président.
Trioulier Jean, employé de commerce, secrétaire.
Germain Pierre, serrurier, assesseur.
Breton Hippolyte, marbrier, id.
Estradié Louis, peintre, id.
La séance a été levée à 4 heures.

Beaucaire et Cahors !

Il paraît que Cahors a donné le jour à un lutteur de marque !

Les journaux de Paris nous annoncent, en effet, que dans la seconde série des finales comptant pour le grand prix de lutte organisé par le Vélo, Raoul, de Cahors a été battu par Laurent-le-Beaucairois.

Après tout, Beaucaire est si près de Tarascon, que le « rempart des Gaules » cadurcien ne saurait être humilié de cet échec. Beaucaire, ce faubourg de Tarascon ne pouvait céder le pas à Cahors, té !

L'escroquerie au trésor

Les filibustiers espagnols ne se découragent pas ! Nous avons maintes fois signalé leur manière de procéder afin de mettre nos concitoyens en garde contre leurs escroqueries ; y aurait-il encore des naïfs qui les encouragent dans leurs tentatives ? Il faut le croire si on en juge par les lettres — autographiées, chose à remarquer — qu'ils ne cessent de lancer dans notre région. Voici celle reçue avant-hier par notre compatriote M. S., rue Brives, à Cahors :

Barcelona le 18 janvier 1899

Monsieur,

Une affaire de la plus haute importance dont dépend l'avenir de ma fille adorée âgée de 15 ans qui orpheline de mère se trouve dans une pension à Toledo et la terrible situation dans laquelle je suis, m'oblige à m'adresser à vous pour vous confier mon secret, car vous êtes la seule personne dont j'ai gardé le souvenir de mon court séjour dans votre ville.

Capitaine trésorier dans l'armée espagnole j'ai été compromis dans un complot politique et je suis à présent prisonnier dans cette ville et je viens vous demander si vous voulez m'aider à rentrer en possession d'une somme de 600,000 fr. en billets de banque que je fus forcé de cacher dans une boîte en fer aux environs de votre ville dans une situation que je vous expliquerai plus tard.

Si vous voulez me donner votre parole d'honneur de m'aider avec loyauté et de garder le secret le plus absolu sur nos relations, je vous enverrai toutes les explications sur mon affaire ; mais je dois vous dire que pour la réussite de notre affaire, il est indispensable que ma fille aille auprès de vous pour vous remettre une valise à secret qui est parmi ses bagages à la pension et qui contient le plan du terrain et les explications pour trouver la boîte sans aucune difficulté, et je vous demanderai si vous voulez défrayer quelques petites dettes à payer à la pension et les frais de voyage de ma fille et la personne de mon service qui l'accompagnera chez vous ou si vous voudrez venir vous-même la chercher en Espagne car je suis sans argent parce qu'on a saisi tout ce que j'avais lors de mon arrestation.

Pour récompenser le service que vous m'aurez rendu je vous céderai naturellement le tiers de la somme à sauver.

Ne pouvant recevoir vos lettres en prison parce qu'elles seraient lues et que je suis soumis ici à une grande surveillance, vous les adresserez à la personne de mon service, comme suit :

Ricardo Fus (Espagne.)
Bou de la Plaza Nueva-2-3^o
Barcelona.

Cette personne qui ignore l'affaire mais qui est de toute ma confiance, me remettra vos lettres sans danger et en toute sécurité, mais pour plus de précaution, au lieu de votre nom ne mettez dans vos lettres que ce signe : (H. R.) et à l'avenir je signerai aussi de la même façon.

Aussitôt que j'aurai reçu votre réponse je vous enverrai toutes les explications détaillées sur mon affaire et sur moi-même pour que vous connaissiez bien tout, et vous verrez alors que vous n'avez absolument rien à craindre.

J'attends donc votre réponse avec une bien vive impatience et dans cette attente je vous prie de recevoir mes civilités empressées.

AMALIO SANDOVAL.

Inutile d'ajouter que M. S. n'est pas le naïf supposé par l'escroc Sandoval !....

Tournée LINA MUNTE

PROCHAINEMENT

UNE SEULE REPRÉSENTATION

LA TOSCA

Pièce en 5 actes et 6 tableaux

De Victorien SARDOU, de l'Académie française

Les pièces de cet enchanteur qui a nom Sardou ont presque toutes eu une carrière des plus longues et des plus fructueuses.

Sans parler de cette immortelle *Madame Sans-Gêne*, il en est peu qui, comme *La Tosca*, aient eu, à leur apparition, le don de soulever plus d'enthousiasme par l'intensité dramatique des situations et le charme délicat des deux premiers actes.

Le soir de la première, la scène dite de la torture, et au quatrième acte, celle du meurtre de Scarpia, soulevèrent d'admiration la salle entière. 300 représentations consécutives consacreront le gros succès de la première.

C'est donc pour le public de notre ville une véritable bonne fortune d'apprendre que la grande artiste Lina Munte viendra sous peu nous donner une représentation de cette célèbre pièce, où, dit-on, elle égale la grande Sarah.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 au 24 janvier 1899

Naissances

Ton, Suzanne-Antoinette, rue Fénelon, 10.
Vergnes, Jean-Maurice, rue Lastié, 8
Henriette, à la Maternité.

Publications de Mariages

Riols, Julien, typographe et Boudy, Anna, sans profession.
Ton, François, tapissier et Malignon, Augustine-Henriette, couturière.
Jubin, François-Alfred-Henri, employé de commerce et Sala, Adèle-Marie-Hélène, sans profession.

Décès

Boissières, Marguerite, veuve Mazières, 73 ans, sans profession, rue du Portail-Alban, 8.
Lagrille, Jean-Pierre, cocher, 68 ans, à l'hospice.
Cambrouse, Marie, veuve Delmas, 88 ans, sans profession, à l'hospice.
Pugnet, Anna, veuve Griffoul, 78 ans, sans profession, rue Cathala-Coture.
Gaillard, Pétronille, veuve Combarieu, 69 ans, sans profession, rue nationale, 11.

Arrondissement de Cahors

LAUZÈS. — Nomination. — M. Delpech est nommé juge de paix suppléant pour le canton de Lauzès.

BLARS. — *La Ligue Républicaine.* — Les habitants de la commune de Blars adhérents de la ligue Républicaine au nombre de 16, tous bons Républicains, fermes et résolus, se sont réunis dimanche et ont formé le bureau de la manière suivante :

Président, Delfau André.
Trésorier, Vertut J-Paul.
Secrétaire, Bornes Auguste.

Le nombre des adhérents, quoique faible, a dépassé toutes nos espérances surtout dans une commune comme la nôtre où les Républicains sincères sont si rares !...

MOULINBESSOU. — La fièvre typhoïde vient de faire son apparition au hameau de Paillans, commune de Valprionde, d'après la déclaration faite par M. Louis Courrech, docteur-médecin à Valprionde.

Espérons que le mal ne se propagera pas.

— Le maire de Valprionde informe le public, que la foire prochaine du Moulinbessou se tiendra le 4 février prochain. Succès assuré, par la mise en vente d'animaux de première qualité.

Arrondissement de Figeac

BRETENOUX. — *Election au conseil général.* — Dimanche, a eu lieu, dans le canton de Bretenoux une élection au conseil général. M. Boyer, maire de Bretenoux, radical, a été élu par 1,566 voix contre 726 accordées à M. Vital et 584 à M. Trassy républicains.

FIGEAC. — M. le professeur départemental d'agriculture fera une conférence publique à la mairie de Figeac, le 29 janvier courant. Sujet : Moyens pratiques pour augmenter le revenu net d'une exploitation.

TOIRAC. — Serait-il vrai, dit la *Dépêche*, que M. François Devic, notre maire, aurait promptement pris le train pour Paris où il voudrait recruter des influences pour le tirer de la mauvaise situation où l'a placé son énorme majoration de culture du chanvre ? Pendant la période électorale, sous la signature de « Devic, paysan libre », notre premier magistrat reprochait amèrement à M. Vival d'être un faux député et un protégé de Constans et Dupuy.

Adorant ce qu'il brûlait alors, va-t-il implorer indulgence et pardon du président du conseil ?

Il nous paraît impossible que la loi ne soit pas appliquée à ce fonctionnaire qui, le jour des déclarations, dans une affiche écrite de sa propre main, prévenait charitablement ses chers concitoyens que toute fausse déclaration de culture entraînerait la suppression de la prime, une grosse amende et des poursuites correctionnelles.

Y aurait-il pour notre brouillon politique deux poids et deux mesures ?

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Mort accidentelle.* — Ces jours derniers, la femme Anne Crozat, veuve Huguet, âgée de 76 ans, ménagère à Saint-Michel-de-Bannières, canton de Vayrac, était allée voir sa fille ; en revenant à son domicile, cette femme est tombée accidentellement dans une mare, où elle s'est noyée.

Les constatations légales ont été faites par la gendarmerie de Martel.

Chez nos voisins

MONTAUBAN. — *Le sergent Bratières.* — Nous recevons communication dit le *Courrier de Tarn-et-Garonne* d'une lettre du sergent Bratières, adressée à l'un de nos ouvriers. Elle est datée de Kayes, le 20 décembre 1898, et écrite au plus pressée ; elle annonce l'arrivée de divers objets provenant de la prise de Samory, parmi lesquels un tapis de selle ayant appartenu à Samory, et qui est donné par Bratières à sa ville natale.

Bratières annonce qu'il va rester encore un an au Soudan, et que les objets qu'il envoie seront apportés par le lieutenant Jacquin qui rentre en France.

Comme on le voit, les fils de Montauban n'oublient pas leur petite patrie. Merci bravo au sergent Bratières.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Le *Temps* signale une lettre circulaire adressée, à l'occasion de son entrée en fonctions, par M. Jules Payot, inspecteur d'académie, aux instituteurs de son département.

M. Payot précise dans cette lettre quels sont les devoirs des instituteurs et de leurs chefs :

Mes devoirs et les vôtres nous sont dictés, dit-il, par l'obligation que nous avons acceptée de travailler de concert à former de bons Français et de bons républicains.

Ces deux devoirs se réduisent en somme à un seul. En effet, notre histoire nationale ne prend un sens que si on la considère comme la conquête par les humbles, par les laborieux de leur inviolabilité en tant que citoyens, et le développement de la pensée nationale a abouti à la grande crise de la Révolution, qui est le couronnement d'un immense effort du peuple français vers la liberté, c'est-à-dire vers le droit qu'a chaque Français, quelle que soit sa condition, d'exiger de tous le respect de sa personnalité.

Les douloureux événements auxquels nous assistons prouvent que cette conquête n'est pas de celles qui se trouvent effectuées une fois pour toutes. Contre nos libertés politiques sont liguées toutes les violences qui dans chacun de nous font obstacle à notre liberté morale, toutes les violences mal apaisées que nous avons reçues par hérédité de la brute humaine de l'époque quaternaire.

C'est dire que la forme républicaine suppose l'effort incessant de toutes les consciences

arrivées à un degré de développement supérieur, contre les instincts bestiaux, contre l'orgueil qui se traduit par le mépris du travail, par le désir des distinctions artificielles, par l'esprit de caste et l'esprit de corps poussés à l'excès, contre l'irascibilité violente qui se traduit par la haine, par l'intolérance, etc.

La place de l'instituteur, dans cette lutte constante, doit être au premier rang.

Mais, pour que le travail d'affranchissement s'accélère, il faut, ajoute M. Payot, que chaque enfant ait devant les yeux le portrait idéal du républicain tel que nous le souhaitons. Il rappelle, à ce sujet, la lettre ouverte dans laquelle M. Lavissee demandait récemment aux instituteurs de l'aider à « achever la Révolution française » en formant des « âmes à la fois fières et disciplinées ».

Or, pour enseigner aux enfants la fierté et la discipline républicaines, il faut que les instituteurs eux-mêmes « donnent l'exemple ».

..... Beaucoup d'entre vous, dit M. Payot, n'ont pas une conscience suffisamment claire de leur dignité de citoyens français et de républicains.

Vous n'avez pas assez conscience de la très haute valeur des idées, des sentiments, des principes dont vous êtes les propagateurs, et qui constituent la glorieuse conquête, plus menacée que jamais, de la Révolution.

M. Payot expose ensuite ce que doivent être, à son avis, les rapports entre les instituteurs et leurs chefs. Fuyez, dit-il, l'esprit de servage...

La crainte de l'autorité s'expliquait lorsque l'autorité était despotique. Mais dans un Etat républicain l'autorité ne doit plus avoir de caprices : elle doit être l'expression de la justice. L'autorité ainsi comprise n'est pas dirigée contre les subordonnés : elle est au contraire leur sauvegarde ; elle assure leur sécurité contre les passions de leur milieu, elle les avertit discrètement lorsqu'ils font fausse route et, dans les cas graves, elle les protège encore par le grand jour de l'enquête.

L'exercice de l'autorité ainsi comprise est une lourde tâche pour celui qui l'assume ; sa récompense est de voir la crainte et la haine que provoque l'autorité lorsqu'elle n'est qu'autoritarisme faire place à la confiance et à l'affection qui rendent tout facile.

Un chef qui commet, le sachant, un acte injuste est donc absolument méprisable et gravement coupable, mais j'ajoute que le subordonné qui, par crainte, subit une décision injuste sans aller jusqu'au bout de ses réclamations et de ses droits est très méprisable aussi : il y a longtemps que La Boétie a démontré que c'est la lâcheté des sujets qui fait l'audace des despotes.

En terminant, M. Payot invite ses subordonnés à renoncer aux recommandations ayant pour but une distinction, une promotion, un avancement quelconque.

L'instituteur qui « fait agir » dans ces conditions considère ses chefs comme capables de commettre une injustice et cette conception constitue une faute très grave, un manque de respect et de confiance que je n'admets pas et que je saurais réprimer avec vigueur. Nous devons, nous éducateurs, réaliser complètement dans nos rapports le régime républicain dont le favoritisme est la négation, puisqu'il suppose un état de servage où la volonté du chef est capricieuse et peut ne pas être l'expression de la justice.

BULLETIN FINANCIER

La semaine débute dans d'excellentes conditions. Les affaires ont été très suivies et la tenue des cours est des plus satisfaisantes, l'activité dont le marché fait preuve actuellement n'est pas particulière à notre bourse, car les nouvelles que nous recevons des places étrangères témoignent d'une reprise très sensible des transactions.

Le 3 0/0 a passé de 102,17 à 102,25, le 3 1/2 0/0 de 104,62 à 104,75 ; l'amortissable finit à 100,70.

La Banque de France, sans changement, cote 3,770.

Le Crédit Foncier est demandé à 740, le Crédit Lyonnais à 886, le Comptoir National d'Escompte à 594 et la Société Générale à 545.

Le Suez à 3,583 est en hausse de 15 fr.

Les Chemins français sont en progrès : le Lyon à 1,930, le Midi à 1,420, le Nord à 2,126 et l'Orléans à 1,830.

Parmi les fonds étrangers, l'Italien clôture à 93,70 ; l'Extérieure s'est élevée à 50,45 ; le Turc D cote 23,55 ; la Banque Ottomane 556 ; le Portugais 23,85, le Russe 3 0/0 1891 94,50 et le 3 1/2 0/0 1894 100,40.

Les actions de la Compagnie des chemins de fer de Toulouse à Boulogne-sur-Gesse se traitent à 491. L'action Société Continentale d'automobiles est l'objet de demandes à 85.

GUERISON DES HERNIES



Que de boniments la réclame n'a-t-elle pas suscités pour faire croire à l'excellence de tels ou tels produits, à la supériorité de telle ou telle méthode de traitement sur la méthode concurrente ? Aussi, le public devenu sceptique avec raison, demande-t-il des actes au lieu de vaines paroles. C'est pour cela que nous engageons les personnes à venir voir le nouveau bandage, dû aux laborieuses études scientifiques de l'éminent spécialiste herniaire M. J. Glaser, qui seul a su résoudre ce problème insoluble jusqu'à lui, la guérison de la Hernie, la plus dangereuse de toutes les infirmités qui atteignent l'humanité.

La nouvelle invention Glaser consiste en une ceinture sans ressort d'acier, ni élastique, elle se porte nuit et jour sans gêne. La hernie étant maintenue ainsi, les muscles de l'anneau se resserrent et le mal est appelé à disparaître, surtout chez les sujets vigoureux.

Aussi engageons-nous vivement nos lecteurs intéressés à profiter de son passage en allant le consulter à Agen, le 1^{er} février, Hôtel des Ambassadeurs ; à Cahors, le 2, Hôtel des Ambassadeurs ; à Montauban, le 3, Hôtel de l'Europe.

Envoyer 60 centimes pour recevoir la brochure à M. J. Glaser, spécialiste-herniaire à Héricourt (Haute-Saône).

CHÊNES TRUFFIERS

A vendre chènes truffiers d'une espèce excellente et certaine.

S'adresser à M. Salgues au moulin du Périé, à Cahors.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

LE

DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

DEUXIÈME PARTIE

Le procès

V

Pourtant elle fut obligée de s'arrêter au premier détour de rue. Elle ne pouvait plus courir. Elle riait trop.

— Ce pauvre Mériadeck ! disait-elle.

Et, se rappelant la mine confuse, l'air interrogé du jeune homme, ses éclats de gaité redoublaient. Elle se tenait les côtes et les larmes lui venaient aux yeux.

Elle se remit cependant, reprit son sérieux et se dirigea vers les allées de Tourny. Elle avait une mission à remplir. Ariane l'attendait ; Ariane à qui elle devait venir raconter les événements de la journée.

Elle oublia Mériadeck et sa déconvenue et se mit à marcher à pas rapides vers l'hôtel de Millanges.

La nuit était tout à fait venue, mais il y avait

encore des groupes nombreux qui péroraient dans les rues, autour des becs de gaz, oubliant l'émotion, la curiosité étaient vives, l'heure de leur dîner.

A l'hôtel de Millanges, Ariane, nous l'avons dit, était à la fenêtre, guettant ou son père ou Bluette, mais surtout Bluette, cherchant à deviner dans les allées et venues de la foule, dans les conversations dont quelques mots parvenaient jusqu'à elle, ce qui s'était passé dans la journée, si l'audience était finie, le jugement rendu, car elle ne savait rien encore, rien. Louise, qu'elle avait envoyée deux ou trois fois chercher des nouvelles, était revenue avec des renseignements si bizarres, si contradictoires, qu'ils n'avaient servi qu'à la dérouter.

Elle attendait donc, avec une impatience, une anxiété que l'on devine, le cœur haletant, serré à se briser, car c'était l'avenir, le bonheur, l'honneur de celui qu'elle aimait plus qu'elle même, son propre bonheur à elle, qui allaient se décider dans les quelques heures de ces journées longues comme des siècles !

La malheureuse jeune fille n'ignorait pas, en effet, que si M. de Cordouan était condamné, elle ne pourrait pas lutter plus longtemps contre l'obstination de son père. Elle n'aurait plus de raison à donner. Edgar condamné, reconnu coupable, elle ne pourrait plus accuser même mentalement, l'homme qu'elle tenait pour l'auteur principal du crime, l'instigateur, le traître, l'homme qu'on voulait lui donner pour époux.

Que ferait-elle ? quelles armes aurait-elle

pour se défendre encore ? Elle pourrait bien, il est vrai, dire qu'elle ne voulait pas se marier, entrer dans un couvent, mourir...

Mais aurait-elle le courage d'empoisonner par de telles douleurs les derniers jours de son père qui l'avait élevée avec tant de tendresse et de soins, de son père qui l'aimait tant et qu'elle aimait tant elle-même ?

Puis, pourrait-elle laisser supposer à tous qu'elle restait fidèle à un homme flétri, condamné, qu'elle se sacrifiait à sa mémoire ?

Elle pensait encore, et surtout, aux souffrances d'Egard, et en les comparant aux siennes, tout son cœur saignait.

Telles étaient ses pensées, à cette fenêtre d'où elle suivait comme dans un cauchemar, inconsciente presque, les impressions de la foule qui se mouvait au-dessous d'elle.

Quand elle vit Bluette déboucher, de son pied leste, sur les allées, au détour de la place de la Comédie, elle ne fut pas maîtresse de son premier mouvement.

Elle traversa l'appartement, descendit quatre à quatre le grand escalier de l'hôtel, et arriva dans le vestibule au moment où la jeune fille allait demander au concierge si Mile de Millanges était à l'hôtel.

C'est Ariane elle-même qui répondit :

— Oui, oui, mademoiselle... Montez, dit-elle, je vous attends.

Elle s'élança dans l'escalier, et Bluette grimpa derrière elle, laissant le portier stupéfait, bouche béante...

Qu'est-ce que cela signifiait ?

Le brave homme paraissait blessé dans son

importance, et il se promit d'éclaircir ce mystère, à la première occasion, avec Mlle Louise.

Il se demanda même s'il ne devait pas rendre compte à M. de Millanges, à son maître, de ce qui venait de se passer. Mais après tout, en réfléchissant bien, mademoiselle pouvait attendre sa modiste, et on irait de lui ; il compromettrait inutilement sa dignité. Tout compte fait, il ne dirait rien.

Et il rentra lentement dans sa loge après avoir pris cette résolution.

Ariane avait emmené Bluette dans sa chambre. A cette heure, elle ne prenait plus de précaution. Elle ne songeait plus à donner le change à sa femme de chambre. Elle avait tant de hâte d'être renseignée !

Quand elle se fut renfermée avec la jeune fille, elle accabla celle-ci de questions rapides, ne lui laissant pas le temps de raconter elle-même ce qu'elle savait, ce qu'elle avait à dire.

- Et l'audience ?
- Finie, mademoiselle.
- Et le jugement ?
- Remis à demain.

Et que dit-on ?
— On a bon espoir... Tout le monde autour de moi le disait.

— Et M. de Cordouan ? Vous l'avez vu ?
— Comme je vous vois, mademoiselle... Oh ! le beau jeune homme !

— Il a parlé !... Il s'est défendu ?

(A suivre).

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

XIV

FLORENCE ET DENISE

— S'il vous plaît, se hâta de répondre l'aubergiste, qui frissonnait à la seule pensée d'être obligé de s'asseoir, je préférerais me coucher, incontinent et sur le ventre.

Le lieutenant consulta Denise de l'œil et se gratta l'oreille avec embarras :

— Diable ! c'est que nous n'avons pas de lit à vous offrir.

Puis se frappant le front :

— Ah ! mais j'y songe, le meunier Aubry, du hameau des Armoises, ici à côté, avait mis une chambre à ma disposition. Jolibois va vous y conduire. Vous y dormirez à votre aise et nous causerons, à votre lever, quand je saurai de quoi il retourne.

Quelques minutes plus tard l'hôtelier et le gendarme cheminaient par devers le moulin : le second campé en centaure sur son poulet

d'Inde qu'il maintenait au pas. Le premier trotinant contre la botte du cavalier, geignant à chaque enjambée et ne cessant de se frotter entre les pans de son habit. Sur quoi *Riche-en-Bec* émettait cette opinion :

— Faudrait voir à bassiner ça avec une chandelle *des six*. Affaires de suif et d'habitude. C'est souverain pour les accrocs, édulcorant et lénitif.

XV

L'ÉPREUVE

A l'heure précise où le lieutenant Philippe Hattier faisait au pavillon de garde une entrée quasi triomphale, la famille Arnould réunie — à l'exception de la Benjamine — procédait au repas du soir, autour d'une table dressée dans le verger qui appartenait à la cour intérieure et au jardin du *Coq-en-Pâte*.

Ce verger — que nous n'avons entrevu qu'à la clarté intermittente d'une lune coupée de nuages et quand pesait sur lui l'horreur d'une nuit d'orage et de crime, était, en temps normal, un endroit gai comme une idylle et plein d'ombre et de fraîcheur, de grands arbres et de chants d'oiseaux.

Qui aurait jamais soupçonné, au pied de ces cerisiers, de ces pommiers, de ces pruniers, couverts de fleurs ou de fruits, et sous les hautes herbes émaillées de paquerettes, cette nécropole qui, plus tard fouillée par la pioche des terrassiers, devait vomir aux yeux des magistrats épouvantés une couche d'ossements occupant un espace de plus de cent mètres carrés !

Le paysage inconscient ne révélait rien de ces sombres mystères, et les convives, tranquillement attablés dans ce nid de verdure, n'avaient point l'air de se douter que sous leurs bancs, le sol se doublait d'un cimetière.

A la campagne, l'été, l'on soupe volontiers en plein vent : celui-ci dans son jardin, dans son pré, dans son clos ; cet autre, tout simplement devant sa porte. Les aubergistes du *Coq-en-Pâte* se conformaient à l'usage, voilà tout. Nous constaterons cependant que ce n'était point leur habitude. Mais ce soir-là, après avoir causé longuement avec sa mère, Joseph dit à Marianne :

— Il fait beau. Nous n'avons pas de voyageurs. On mettra le couvert sous les arbres.

Et, sur son indication formelle, le couvert fut mis non loin de la fosse — invisible pour qui en ignorait l'existence — où reposaient les corps de Gaston des Armoises et du colporteur Anthime Jovard.

Une place restait vide à un bout de la table. C'était celle de la Benjamine. En servant la soupe, la fille aînée avait demandé :

Où est-elle donc, cette mijaurée ? Est-ce qu'elle se croit trop princesse pour *chiquer les vivres* avec nous ? Gageons qu'elle est chez sa sucrée de Denise Hattier ?

A quoi Joseph avait répliqué :

— Occupe-toi de ce qui te regarde. La minette viendra quand il faudra qu'elle vienne. Pour le moment, elle est à ses affaires et aux nôtres.

La soupe disparue, on avait attaqué vigoureusement les pommes de terre au lard et le

porc sous toutes les formes, arrosés de vin du pays — qui font le menu quotidien de nos paysans en Lorraine. Agnès Chassard, en effet, ne nourrissait point sa maisonnée de volailles, de gibier et de viandes de boucherie. Ces châtiments débilitent l'estomac et coûtent les yeux de la tête. Ceci n'empêchait pas les conteaux, les fourchettes et les mâchoires de fonctionner avec une égale ardeur, tant un excellent appétit est l'indice d'une conscience pure.

En mangeant, on causait. On signifi^{ca} Marianne, François et Sébastien. L'hôtesse qui mangeait peu et buvait moins. — sobriété donne santé au corps et à la bourse, — les regardait, et les écoutait, selon son habitude, immobile et muette comme une pierre. Joseph avait l'air de ruminer quelque chose. — le nez dans son verre et dans son assiette.

La grande fille disait :

— Il ne s'est pas envolé, bien sûr. Pour s'envoler il faut des ailes. Or nous n'avons pas eu le temps d'en fabriquer un chérubin pour le paradis du bon Dieu...

— Où prends-tu qu'il soit besoin d'ailes pour descendre d'un premier étage ? repartit brusquement Sébastien. Le treillage est là pour aider, et l'on s'est servi du treillage, j'en mettrai la main au feu. Sans compter que j'ai relevé sur le sable humide de la cour des traces de ce pas qui se dirigeaient vers la remise.

— Et bien ! après ? il y serait resté dans la remise.

— Savoir. Il y a une porte qui donne sur la ruelle... (A suivre).

ANNUAIRE OFFICIEL

L'Annuaire officiel du département du Lot, vient de paraître.

Cet Annuaire devant servir de document officiel, les renseignements ont été puisés aux meilleures sources avec l'attention la plus scrupuleuse, et les changements ou corrections faits avec le soin le plus minutieux.

Paraissant toutes les années vers la fin de décembre, ce n'est que dans cet Annuaire officiel, qu'on peut trouver tous les changements, toutes les nominations survenus en dernier lieu.

Enfin, nous recommandons à tous ceux qui sont soucieux de connaître l'histoire de notre Quercy, la dernière partie de cet annuaire intitulée « Un mémoire sur les justices royales établies dans la généralité de Montauban. » Extrait des archives du Lot, par M. L. Combarieu, archiviste honoraire.

Comme toujours, M. Combarieu a composé une œuvre véritablement originale, grâce au soin et à l'intelligence qu'il a apportés à l'examen des archives communales et départementales.

On peut se procurer cet Annuaire à l'imprimerie du Journal du Lot.

Prix de l'exemplaire, 2 francs

BIBLIOGRAPHIE

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE
Rue Jacob, 56, à Paris
LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure colorisée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 22 janvier 1899.

V^o Naela : Chronique. — Yvonne de Varennes : La vengeance de Ranavaloo. — Victor Cherbulliez : Jacqueline Vanesse (suite). — Constant Améro : Blanche-Noige (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (suite). — P. Vigné d'Arton : Cœur de Savant (suite). — V^o Naela : L'enfant (suite).

SAINT-NICOLAS. — 20^e année. — Sommaire du n^o 8. — 19 janvier 1899.

L'Ouvreur de portières, Tante Nicole. — Fillets de Napoléon, Cap. Danrit. — Histoire pathétique d'un chien et d'un geai, G. des Brulies. — La besace, X. — La Troupe de Don Galaor, Éd. Dupuis. — Concours de pensées en trois actes. — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par Geoffroy, P. de Sémant, Birch, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthy (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer

un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthy (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

Chez M^o ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

J. VALDIGUIÉ

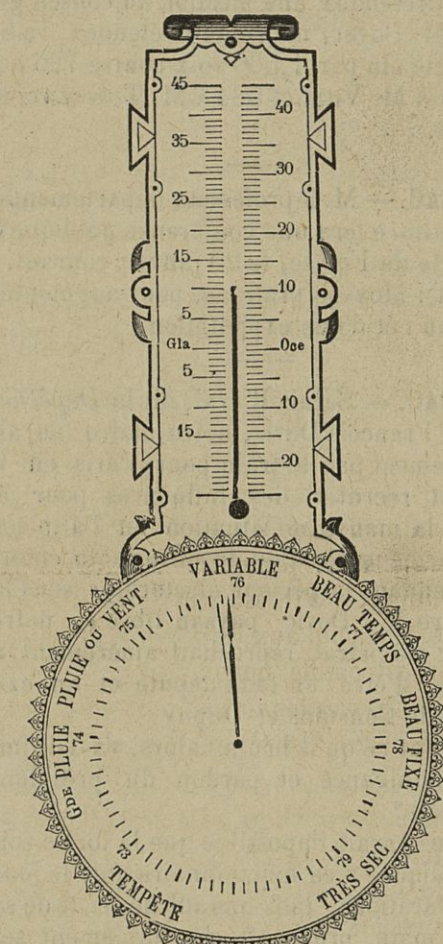
PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochable. et sont recommencés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : -1.2
Id. maxima de la veille : 12.5
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 2.5

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse, avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

Le propriétaire-gérant : A. COUSSLANT.

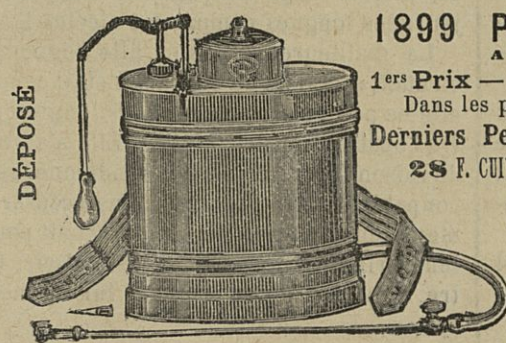
Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMÉGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.



1899 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.